

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CHARTE ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR LES
ÉTUDIANTS

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 21 MAI 2019,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la présentation de Brigitte BONHOMME, Vice-Présidente Processus qualité des formations, et de Valérie AUDAS,
Responsable de l'Observatoire des Formations et du Devenir des Étudiants (OFDE) ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

D'adopter la charte « Évaluation des formations et des enseignements par les étudiants » telle que présentée en
annexe.

Membres en exercice : 41
Votes : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2019-05-21-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Charte Évaluation des formations et des enseignements par les étudiants

L'Université Clermont Auvergne a souhaité se doter d'une Charte de l'Evaluation, par ses étudiants, de ses formations et des enseignements assurés au sein de ses formations.

La Charte s'appuie non seulement sur la réglementation en vigueur mais aussi sur des objectifs spécifiques à l'Université Clermont Auvergne qui a décidé de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de ses formations.

La Charte décline les modalités du processus d'évaluation ainsi que le rôle joué par chacun des acteurs.

Elle a été élaborée au sein de la Commission "Evaluation des formations par les étudiants" mise en place à l'UCA puis présentée et votée en CFVU le 13 mai 2019.

1. LA REGLEMENTATION

La loi ESR de juillet 2013 (article L712-6-1 du code de l'Éducation) puis le Cadre National des Formations (arrêté du 22 janvier 2014) précisent l'obligation pour l'université d'organiser l'évaluation des formations et des enseignements qu'elle propose pour les licences générales, les licences professionnelles et les masters.

La loi du 05 mars 2014 a confié une nouvelle mission aux organismes financeurs (Etat, Régions, Pôle emploi, Agefiph, Opcat et Opacif), qui consiste à s'assurer, depuis le 1er janvier 2017, de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation professionnelle de qualité, sur la base de 6 critères d'appréciation définis par le décret n°2015-790 du 30 juin 2015, dont l'indicateur 6.3 « la capacité de l'organisme de formation à partager les résultats des évaluations avec les parties prenantes (formateurs, stagiaires, financeurs, prescripteurs) dans un processus d'amélioration continue ».

Concernant les stages, les textes réglementaires (Cadre National des Formations et Code de l'éducation L. 124-4) précisent l'obligation pour l'université d'organiser l'évaluation du stage par le stagiaire.

2. LES OBJECTIFS DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

L'objectif principal est de conduire à une amélioration continue dans le domaine de la formation en passant par une évaluation collective fondée sur des critères et des indicateurs de qualité validés et reconnus par les acteurs concernés (étudiants, enseignants, administratifs) et relatifs aux objectifs des formations. Il s'agit d'une démarche qualité qui vise à recueillir des informations auprès des étudiants au sujet des enseignements afin :

- d'amplifier les échanges enseignants-enseignés
- de conforter la réflexion des équipes pédagogiques et de stimuler l'innovation pédagogique
- de repérer les innovations pédagogiques susceptibles d'être valorisées
- de permettre à chaque enseignant de mieux appréhender la perception des enseignements par les étudiants
- de fournir des données aux conseils de perfectionnement de chaque formation.

L'évaluation est menée dans le respect de ses différents acteurs.

Evaluation de la formation et des enseignements par les étudiants

Chaque année de formation doit avoir été évaluée au moins deux fois au cours du contrat, engagement pris dans le dossier d'accréditation de l'UCA. Les années concernées sont déterminées en commission "Evaluation des formations par les étudiants" et présentées au vote de la CFVU, chaque année universitaire.

Evaluation du stage

Elle concerne l'évaluation des stages obligatoires et des stages complémentaires (stage de réorientation et stage de professionnalisation), quel que soit le type d'organisme d'accueil (entreprise, association, structure publique, laboratoire universitaire...) mais ne concerne pas les contrats d'alternance (apprentissage et professionnalisation). L'Université Clermont Auvergne a choisi de mettre en place l'évaluation du stage par le stagiaire (imposée par la réglementation) mais aussi l'évaluation du stagiaire par l'organisme d'accueil (seulement recommandé).

3. COMPOSITION DE LA COMMISSION "EVALUATION DES FORMATIONS PAR LES ETUDIANTS"

- Un représentant et un suppléant de chaque composante
- Des membres de la CFVU : 2 enseignants, 2 étudiants et un personnel BIATSS
- Les services de la Direction de la formation impliqués:
 - OFDE (Observatoire des Formations et du Devenir des Etudiants)
 - BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle)
 - Pôle IPPA (Ingénierie Pédagogique et Production Audiovisuelle)
- La DSI (Direction du Système d'Information)
- Les vice-présidents du domaine de la formation

Les autres membres de la CFVU sont invités permanents.

4. ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS

	En amont de l'évaluation	En aval de l'évaluation
Rôle de la CFVU	Elle définit la politique d'évaluation des formations de l'UCA Elle valide la procédure annuelle (formations, enseignements évalués) Elle valide les questionnaires.	Elle assure le suivi de la politique d'évaluation : présentation à la CFVU de la synthèse des évaluations effectuées au cours d'une année universitaire
Rôle de la commission "Evaluation des formations par les étudiants"	Elle anime en amont de la CFVU la réflexion sur la politique d'évaluation des formations. Elle élabore la "Charte de l'Evaluation des formations et des enseignements par les étudiants". Elle propose les questionnaires et travaille les différents documents nécessaires à la procédure d'évaluation. Elle propose le calendrier des évaluations.	Elle assure le suivi de la mise en œuvre de la politique d'évaluation et propose éventuellement des adaptations.
Rôle du conseil de perfectionnement	Il émet des recommandations sur le tronc commun des questionnaires et sur les questions spécifiques.	Il analyse l'ensemble des rapports d'évaluation et élabore des propositions pour l'évolution et l'amélioration de la formation.
Rôle du directeur de composante	Il est associé à l'élaboration des documents stratégiques et opérationnels relatifs à l'évaluation. Il détermine les moyens permettant d'assurer la mobilisation des étudiants et	Il assure le suivi des évaluations et veille à leur prise en compte par les équipes pédagogiques de sa composante.

	<p>un taux de réponse aux enquêtes significatif.</p> <p>Il assure la promotion de la démarche d'évaluation auprès des responsables de formation et des enseignants.</p>	
--	---	--

	En amont de l'évaluation	En aval de l'évaluation
Rôle du responsable de formation	<p>Le responsable de formation participe à l'organisation des différentes formes d'évaluation des formations (appui technique, promotion de la démarche auprès des étudiants, des enseignants).</p> <p>Il propose des évolutions du questionnaire.</p>	<p>Il organise la réflexion sur les résultats des évaluations dans les conseils de perfectionnement. Il est à l'écoute des enseignants de la formation et peut se faire le relais de leurs demandes.</p> <p>Il réalise la synthèse des réponses aux questions ouvertes.</p>
Rôle des enseignants	<p>L'enseignant participe au dispositif d'évaluation et assure sa promotion auprès de ses étudiants.</p>	<p>L'enseignant prend connaissance des résultats des différentes évaluations de la formation dans laquelle il intervient.</p> <p>Il participe à la réflexion générale sur l'amélioration continue de la formation.</p> <p>Il prend appui sur les diverses évaluations pour améliorer son propre enseignement en lien avec les autres enseignants de la formation et avec les ingénieurs pédagogiques du pôle IPPA s'il le souhaite.</p>
Rôle du pôle IPPA	<p>Les ingénieurs pédagogiques facilitent la prise en main et l'utilisation des questionnaires d'évaluation (choix des questions supplémentaires, prise en main de l'outil)</p>	<p>Les ingénieurs pédagogiques accompagnent les enseignants dans les transformations pédagogiques et numériques qu'ils souhaitent mettre en place.</p>
Rôle des étudiants	<p>Des représentants étudiants à la CFVU, à la commission "Evaluation des formations par les étudiants", au conseil de gestion de composante et au conseil de perfectionnement participent à la réflexion sur les questionnaires et à la promotion des évaluations.</p>	<p>Les représentants étudiants participent à la réflexion sur les résultats des évaluations.</p>
Rôle de l'OFDE	<p>Il pilote l'évaluation des formations et des enseignements.</p> <p>Il implique tous les acteurs et leur propose une méthodologie dans le but d'obtenir des taux de réponse significatifs.</p> <p>Il apporte son expertise dans la rédaction des questions supplémentaires.</p>	<p>Il produit et restitue les résultats statistiques des évaluations des formations et des enseignements auprès des différents acteurs.</p> <p>Il effectue une synthèse du déroulement des évaluations réalisées dans l'année et la présente à la CFVU.</p>
Rôle du BAIP	<p>Il organise l'évaluation des stages.</p>	<p>Il produit un bilan et une analyse sur la mise en œuvre du processus d'évaluation des stages.</p>
Rôle de la DSI	Support à l'application des évaluations	

5. LA MISE EN OEUVRE

Le processus d'évaluation des formations et des enseignements est mis en œuvre sous la responsabilité de l'Observatoire des Formations et du Devenir des Etudiants (OFDE)

- Il respecte le cadre réglementaire.
- Il garantit l'anonymat pour les étudiants et la confidentialité des résultats (le circuit de traitement et de diffusion des résultats est maîtrisé et clairement défini).
- Il s'appuie sur la transparence et la lisibilité de toutes les procédures.
- Il implique tous les acteurs pour obtenir des taux de réponse significatifs.
- Il se décline dans un plan d'action annuel, construit en commission "Evaluation des formations par les étudiants" et voté à la CFVU.
- Il s'appuie sur le développement du dispositif technique adéquat.

Le déroulement des évaluations ainsi que les décisions ou actions consécutives à ces évaluations font l'objet d'une présentation annuelle à la CFVU.

3.1 Les questionnaires d'évaluation de la formation et des enseignements

Un questionnaire comprend des questions communes à toutes les formations de l'Université et éventuellement des questions complémentaires spécifiques.

Les questions sont soit fermées, soit ouvertes.

Une question fermée est caractérisée par une liste de réponses possibles présentée aux répondants.

Une question ouverte propose une réponse à l'intérieur d'une zone de texte librement utilisable par le répondant.

Le tronc commun des questions sur la formation et sur les enseignements est élaboré par la Commission "Evaluation des formations par les étudiants" puis proposé et voté en CFVU.

Les réponses sont totalement anonymes. La seule information disponible est celle de la participation ou non de l'étudiant aux questionnaires, ce qui permet d'effectuer des relances uniquement auprès des non-répondants.

3.2 Les questionnaires d'évaluation du stage

Concernant l'évaluation des stages, deux questionnaires sont mis en œuvre :

- l'appréciation du stage par le stagiaire
- l'évaluation du stagiaire par l'organisme d'accueil

Les deux questionnaires sont élaborés par la commission "Evaluation des formations par les étudiants" puis proposés et votés en CFVU.

Les réponses sont nominatives mais la présentation statistique des résultats est anonyme.

3.3 Restitution des résultats des évaluations

- Pour les questions fermées :

Les résultats sont présentés sous forme de statistiques basées sur l'ensemble des réponses des étudiants d'une même année de formation.

Concernant l'évaluation des enseignements, les résultats peuvent être présentés sous deux formes différentes : détaillés par enseignement ou sous forme de moyenne pour l'ensemble des enseignements.

- Pour les questions ouvertes :
Les résultats sont présentés sous forme de listes.

3.4 Accès aux résultats des évaluations

	Accès aux résultats des évaluations de la formation			
	Formation	Enseignement	Stage par stagiaire	Stagiaire par organisme
Enseignant concerné (enseignant assurant l'enseignement ou enseignant responsable de l'enseignement si plusieurs intervenants)	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes	-	-
Enseignant référent pour le stage	-	-	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes
Responsable de formation	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes
Directeur de composante et directeur des études	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes
Étudiant concerné	questions fermées	questions fermées	-	-
Conseil de perfectionnement	questions fermées et ouvertes	questions fermées	questions fermées	questions fermées
Responsable administratif de la composante	questions fermées	-	-	-
Bureau des stages	-	-	questions fermées et ouvertes	questions fermées et ouvertes
Structure d'accueil du stagiaire	-	-	questions fermées à la demande	-
Financier, prescripteur	questions fermées à la demande	questions fermées à la demande	-	-